



PAYS PLAINE DE SAÔNE VINGEANNE

COMPTE RENDU

Comité Local d'Examen des Projets / Comité de programmation 2012

- le Mardi 05 Juillet 2011, CC du Canton de Pontailler-sur-Saône -

Etaient présents :

Messieurs Joël ABBEY, Michel BORDERELLE, Jacques COMBEPINE, Raoul LANGLOIS, Didier LENOIR, Laurent THOMAS, Jean-Paul VADOT

Equipe technique : Véronique GIRAUD, Stéphanie DEL VECCHIO, Samuel LAMY, Cyril DORNIER

Représentants des cofinanceurs :

Préfecture de Côte d'Or : Madame Angélique SEREX

Conseil Régional de Bourgogne : Madame Isabelle LAJOUX et Anthony AUMAND

Conseil Général de Côte d'Or : Mlle Carine LISBERNEY

Fonds Européens : Madame Carmen SAFTESCO

Excusés :

Mesdames Francine LOINTIER, Amélie RAVEL

Messieurs Dominique GIRARD, Jacques THOMAS, Nicolas URBANO

Présidé par Joël ABBEY, le Comité Local d'Examen des Projets du Pays Plaine de Saône Vingeanne s'est réuni le 05 Juillet 2011 dans les locaux de la Communauté de Communes du canton de Pontailler-sur-Saône. Après avoir souhaité la bienvenue à Madame Stéphanie DEL VECCHIO, qui a pris ses fonctions de « chargé de mission habitat Pays », il a été abordé l'ordre du jour suivant :

Demandes de financements :

- Mise en œuvre d'un service de Transport à la Demande
- Coordination jeunesse (4 dossiers)
- Plate-forme téléphonique mobilité du Pays
- Signalétique touristique des vélo-routes du Pays
- Communication Pays
- Circuit découverte du patrimoine de Mirebeau-sur-Bèze
- Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation du château Louis XI (projet ville d'Appui)
- Création d'une aire de camping-car de Mirebeau-sur-Bèze
- Programme d'Intérêt Général d'Amélioration de l'Habitat
- Relais Services Publics du canton de Pontailler-sur-Saône
- Réhabilitation du hangar Pennequin (cdc Mirebellois)

Approbation du budget prévisionnel 2012

Demandes de financements

- Mise en œuvre d'un service de Transport à la Demande

Présenté précédemment, les Communautés de Communes d'Auxonne Val de Saône et du canton de Pontailler-sur-Saône développent conjointement un service de transport à la demande, avec pour principe l'ouverture sur les carrefours de communication (lien avec la gare d'Auxonne et la fréquence des TER).

Afin d'accompagner cette dynamique, les Communautés de Communes sollicitent une aide au fonctionnement, au titre du FNADT sur 3 ans à hauteur de 37 500 € annuel.

Remarque :

Il est rappelé que le Conseil Général est le maître d'ouvrage du dispositif. Le véhicule pourra être adapté aux personnes à mobilité réduite sur demande lors de la réservation du voyage.

La mise en œuvre du dispositif sera effective pour le 29 Aout 2011.

Etat : Les crédits sollicités n'ayant pas été provisionnés pour l'exercice 2011, il est proposé que le dossier soit définitivement instruit qu'à compter de janvier 2012. Ce principe n'aura pas d'incidence sur le financement du dispositif dans son ensemble.

Avis favorable

- **Coordination jeunesse** (4 dossiers)

Afin d'assurer les dynamiques jeunesse et la coordination des actions liées au public jeune, ventilation d'une enveloppe de 30 000 €, cofinancement issu des crédits FNADT.

Répartition de l'aide entre les communautés de communes:

Communauté de Communes du Val de Vingeanne :	3 299 €
Communauté de Communes du Mirebellois :	13 151 €
Communauté de Communes du canton de Pontailler-sur-Saône :	8 600 €
Communauté de Communes Auxonne-Val de Saône :	4 950 €

Avis favorable

Remarque :

Les financements du Conseil Général s'inscrivent dans le cadre des dispositifs « Atout Jeune ».

La Préfecture de Côte d'Or rappelle la nécessité de dégressivité des aides, sur les taux annuels d'intervention.

- **Plate-forme téléphonique mobilité du Pays**

Intégrée à la dynamique mobilité mise en œuvre sur le Pays, la plateforme téléphonique gérée par le chantier d'insertion Ethicofil a pour mission de renseigner sur les modalités de transports existants pour un itinéraire donné, communiquer auprès des professionnels (services, OT, collectivités, ...) sur l'existence du dispositif, recenser et promouvoir sur la pratique du covoiturage auprès des foyers du Pays.

A compter de 2012, la mission évoluera vers une communication plus soutenue sur les dispositifs mis en place sur le territoire (TAD, Covoiturage, Lignes régulières Transco etc.), et sur la promotion de l'outil Régional « Mobigo ! » pour le renseignement d'itinéraire via sa plateforme téléphonique et son site Internet.

Demande de financement 2011 :

FNADT : 4 660 €

Perspectives budgétaire 2012-2013

FNADT : 7 340 € pour deux ans

Remarque :

Le site internet de covoiturage du Pays sera opérationnel mi-juillet.

Préfecture de Côte d'Or : le dossier présente un plan de financement pluriannuel. Ces actions n'étant pas inscrites dans les perspectives budgétaires 2011, il est nécessaire de présenter séparément le dossier 2011 et de proposer un dossier 2012-2013 ultérieurement.

Exception faite, il est demandé d'éviter la généralisation des demandes de financements pluriannuelles.

Avis favorable

- **Signalétique touristique des vélo-routes du Pays**

Mise en œuvre d'un programme de signalisation touristique à partir des trois véloroutes du territoire (voie bleue, voie verte, liaison Dijon à la Saône). Le mobilier se compose de panneaux directionnels, de panneaux d'information, et d'interprétation.

Les chartes graphiques et lignes mobilières définies par le Comité de Pilotage assurent la continuité et la cohérence des réalisations en amont.

Suite aux désengagements des fonds européen FEDER (épuisements des crédits), un nouveau plan de financement est proposé :

Coût de l'opération :	77 527.50 €
Conseil Régional de Bourgogne :	31 011.00 €
Conseil Général de Côte d'Or :	20 000.00 €
FEADER :	7 822.20 €

Avis favorable

- **Communication Pays**

Ce projet est en cours de réflexion depuis la signature du deuxième Contrat de Pays, et a été ajourné à plusieurs reprises durant les périodes pré-électorales successives.

Bourgogne magazine a proposé au Pays Plaine de Saône Vingeanne un partenariat visant à promouvoir le territoire en 2 temps :

- Dossier spécial dans l'édition distribuée en kiosque en août
- Tiré à part pour les habitants du territoire, les nouveaux arrivants et les investisseurs. Ce dernier document sera complété par des informations pratiques sur le Pays (fonctionnement, contacts, gouvernance, actions réalisées...). Il présentera le Pays sous tous ses aspects : économique, agricole, environnemental, touristique, culturel, vie locale...

Le document sera distribué aux habitants sous forme de publipostage, un stock sera réservé aux collectivités, chambres consulaires, Offices Tourisme, partenaires... pour la communication interne et externe.

Budget :	19 000 €
Conseil Régional (Pays) :	8 208 €
Conseil Général (Pays) :	6 992 €

Avis favorable

Remarque :

Le Conseil Régional fait part de son interrogation sur la pertinence d'un tel document. Quels sont les objectifs de l'édition ? A quel public cela s'adresse-t-il ? Quel contenu ?

Les élus du territoire sont mobilisés autour de cette action depuis la signature du 2^{ème} Contrat de Pays. Une réunion d'édition a déjà eu lieu pour la définition des thèmes à mettre en avant.

Le Conseil Régional invite à participer aux salons pour l'accueil de nouveaux investisseurs et ne pas se limiter aux seuls habitants du territoire.

- Les réponses apportées par les membres du COP, ont apporté des éclaircissements sur le projet.
- Le Conseil Général suggère de communiquer sur le PIG. Accompagnement financier dans le cadre de l'appui aux territoires.

- **Circuit découverte du patrimoine de Mirebeau**

Création d'un circuit d'interprétation et de valorisation de la commune de Mirebeau-sur-Bèze, initiative en partenariat avec l'Office de Tourisme, pour la mise en valeur des monuments et sites remarquables de la commune.

Coût estimatif du projet :	10 861 €
FEADER :	3 258 €
Pays-crédits Région :	5 431 €

Avis favorable

Remarque :

Madame LAJOUX souhaite connaître les éléments mis en avant dans le cadre du circuit découverte, le détail lui sera transmis ultérieurement.

- **Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation du château Louis XI** (projet ville d'Appui)

L'intervention de l'AMO Programmation portera sur les deux opérations de travaux, et réalisées en concordance sur une durée totale de 4 ans.

Opération A (création d'un circuit touristique au sein du château),

Opération B (extension du musée),

Le travail de l'AMO Programmation comprendra l'étude de faisabilité, l'élaboration du préprogramme, la rédaction du programme fonctionnel, environnemental et technique détaillé, l'assistance au choix du maître d'œuvre, le suivi des études de conception jusqu'à la phase de recrutement des entreprises, la conduite des opérations et l'assistance pour définir les modalités de gestion, d'exploitation et de maintenance du site (tranche conditionnelle).

Cette mission consistera à assister le maître d'ouvrage dans son opération. Elle comportera 6 phases dont les cinq premières sont en tranche ferme et la sixième en tranche conditionnelle.

Phase 1 : Etude de faisabilité, élaboration et rédaction des préprogrammes des opérations A et B

Phase 2 : Elaboration et rédaction du programme fonctionnel, environnemental et technique détaillé de l'opération A

Phase 3 : Choix du maître d'œuvre pour l'opération A. Elaboration et rédaction du programme fonctionnel, environnemental et technique détaillé de l'opération B.

Phase 4 : Suivi de l'opération A. Choix du maître d'œuvre pour l'opération B

Phase 5 : Suivi de l'opération B

Phase 6 : Assistance aux modalités de gestion, d'exploitation et de maintenance du site

Budget : 124 500€

Conseil Régional (Pays) : 49 800 €

Conseil Général (CACOR) : 49 800 €

Avis favorable

Remarque :

Le Conseil Régional précise que la subvention est allouée pour 1 an. Si les investissements dépassent cette période la commune doit solliciter une demande de prolongation de la subvention.

Il eut été souhaitable de consulter les partenaires financiers en amont de la rédaction du cahier des charges.

Conseil Général : le dossier n'a pas encore été présenté en commission.

- ***Création d'une aire de camping-car (Commune de Mirebeau-sur-Bèze)***

Création d'une aire de stationnement équipée d'une borne de service à destination des camping-caristes afin de compléter la capacité d'accueil de la commune et du territoire de manière diversifiée et qualitative.

Budget : 18 362.55 €

ETAT-FNADT Pays : 7 447.00 €

Conseil Général : 4 535.00 €

Avis favorable

Remarque :

Etat : le projet n'est pas inscrit au budget 2011, il est donc nécessaire de ne pas commencer les travaux avant l'accusé de réception de dossier complet.

- ***Programme d'Intérêt Général d'Amélioration de l'Habitat***

Objectif :

Proposer un dispositif d'amélioration de l'habitat privé sur le territoire du Pays, permettant de traiter les situations identifiées

Le PIG est un dispositif contractuel d'amélioration de l'habitat privé apportant des réponses concrètes à quelques thématiques identifiées comme prioritaires sur un territoire donné. Au regard des thématiques identifiées, le PIG doit permettre :

- Pour le volet « adaptation de l'habitat » :
D'apporter des réponses aux situations de logements inadaptés à de nombreuses personnes âgées qui compromettent leur maintien à domicile.
- Pour le volet « maîtrise de l'énergie » :
De lutter contre la précarité énergétique, d'apporter des solutions techniques efficaces et rentables pour limiter les charges liées à la consommation énergétique (notamment chauffage) supportées par les ménages modestes et d'améliorer ainsi leur confort.

Un PIG constitue le volet habitat d'un projet du territoire. Par les thématiques identifiées et parce qu'il vise des ménages modestes, il contribue à répondre à un souci de solidarité.

Il permet d'initier une dynamique générale d'amélioration du parc de logements, de faire connaître des outils à la population, plus à même de les mobiliser par la suite. L'animation du dispositif par des techniciens spécialisés est l'occasion de susciter des préoccupations, des projets qui se concrétiseront plus facilement. Il peut également permettre, par ricochet, de sensibiliser les propriétaires bailleurs aux thématiques traitées.

Suite aux travaux effectués en amont sur la réalisation d'un diagnostic local, le dispositif débutera directement par la réalisation d'un suivi animation sur 3 ans.

Budget :	140 000 €	sur 3 ans
Conseil Régional :	47 354 €	
Etat- FNADT :	33 010 €	
ANAH :	40 971 €	

Avis favorable

Remarque :

Etat : il n'y a pas de financement engagé FNADT cette année. Il sera nécessaire de déposer un nouveau dossier fin 2012 pour le cofinancement sur l'exercice 2013-2014 du dispositif.

Conseil Régional : malgré un cofinancement pluriannuel, il sera nécessaire de présenter un nouveau dossier de demande de financement pour l'exercice 2012-2013.

- **Relais Services Publics du canton de Pontailleur-sur-Saône**

La Communauté de Communes du canton de Pontailleur-sur-Saône bénéficie d'un soutien annuel de l'Etat pour la labélisation de sa Maison des Services, et ce au titre du FNADT.

Subvention 2011 : 12 223 €

Avis favorable

- **Réhabilitation du hangar Pennequin**

La Communauté de Communes du Mirebellois souhaite s'engager dans la réhabilitation du bâtiment «Pennequin », avec pour objectif :

- L'accueil de l'association Avenir Environnement (chantier d'Insertion) qui offrira les équipements nécessaires à l'activité de l'association, la mise en œuvre de formations, les équipements nécessaires pour le personnel et le matériel
- Un accueil jeune : ce local permettra d'accueillir les jeunes du canton afin de les accompagner dans leurs activités, recherche, élaboration de projets. Des permanences avec des professionnels y seront également proposées.

Cet espace sera également un lien de mixité intergénérationnelle et sociale en accueillant des activités complémentaires et destinées à un public plus large, en dehors de l'ouverture de l'accueil jeune.

Avis favorable

Remarque :

Monsieur LENOIR précise que ce projet est très structurant pour la Communauté de Communes. Idéalement placé, il se situe au carrefour des équipements multimodaux du canton (Communauté de Communes, Centre socio-culturel, école de musique, services publics divers, etc.) Cette disposition confortera les ambitions d'échanges et de mixité sociale, réelle ambition de la collectivité.

Etat : il est précisé que le dossier a été présenté favorablement en commission d'attribution de la DETR

Conseil Régional : rappelle que le dossier de demande sera complet lorsque les pièces nécessaires seront apportées en complément.

Conseil Général : rappelle que la part des financements publics est d'un maximum de 80%.

Budget prévisionnel 2012 (Cf. documents)

Les perspectives budgétaires sont présentées à l'Assemblée.

Remarque :

Il est précisé qu'un projet de création d'une aire de camping-car par la commune de Bèze dans le budget prévisionnel 2012, sera potentiellement présenté.

La commune doit notifier son intention de réalisation et son budget.

Animateur économique :

Le Conseil Général rappelle que l'aide apportée de 20 560 € /an, s'inscrit dans cadre de la convention entre le Conseil Général de la Côte d'Or et les collectivités concernée.

Fiche 2.3 : Action de promotion de l'artisanat

Le Conseil Régional rappelle que le projet doit démontrer le partenariat entre plusieurs associations du territoire pour être éligible.

Fiche 5.1 : Zone d'Activité Agro-industrielle

Monsieur VADOT précise que la consultation pour l'étude d'aménagements préalables est en court d'analyse.

Le projet s'inscrit dans une démarche environnementale type « AUE ». Il est précisé que des financements ADEME ont été sollicités dans le cadre du dispositif « Plan Energie-Climat Bourgogne », (pilotage ADEME/Conseil Régional).

L'Etat précise que les crédits FNADT ne peuvent intervenir sur la réalisation des voiries et réseaux divers. Le dossier pourra être présenté dans le cadre des financements DETR.

Fiche 6.2 : Borne camping-car

Il est noté qu'un projet de création d'une aire de camping-car par la commune de Bèze dans le budget prévisionnel 2012, sera potentiellement présenté.

La commune doit notifier son intention de réalisation et son budget.

Fiche 6.3 : Château Louis XI – commune d'Auxonne Ville d'appui

Le Conseil Général de Côte d'Or s'interroge sur l'écart entre le budget 2012 présenté et les estimations inscrite dans le « Contrat Ambition's Côte d'Or ».

Le Conseil Régional valide le dépôt d'un seul dossier pour la réalisation du projet dans sa globalité. Toutefois, et dans ce cas de figure, il sera nécessaire que les différentes phases de travaux soient réalisées sans tranche conditionnelle.

Fiche 6.7 : Mobilité touristique

Dans ce projet, sont conjointement menées les problématiques de mobilité et la valorisation touristique du territoire.

Objectifs :

- Répondre aux problèmes de mobilité des touristes itinérants
- Diversifier l'offre touristique
- valoriser le réseau des véloroutes en tant que produit touristique

Dispositif en cours de développement, la réflexion est amorcée avec différents partenaires. Les ambitions à terme seront de mailler le territoire pour permettre la mobilité touristique et ainsi favoriser le maintien sur site, diversifier les activités, offrir un tourisme itinérant de qualité (notamment de services) sur les vélo-routes, proposer de nouveaux mode d'excursion sur le territoire, ...

Des notions complémentaires :

- développer le principe de la mobilité électrique (vélo à Assistance Electric), qui permet la diversité de l'offre à un maximum de public,
- faire les liens avec les dispositifs existants (exemple : St Gengou le National, Saint-Jean-de-Losne), afin d'assurer la continuité des vélo-routes et de mutualiser les services
- adapter le dispositif aux besoins des locaux (exemple : trajet ville Auxonne-gare)
- répondre aux attentes des professionnels du tourisme

La mise à disposition de vélo pour toutes ces catégories de public permet de renforcer le positionnement du territoire en tant que destination verte en s'appuyant sur un réseau bien développé de vélo routes.

Fiche 10.2 : Actions mobilité – navettes intercommunales

Le Conseil Régional souligne l'importance des règles d'accessibilité. Il est donc nécessaire de porter une attention toute particulière sur l'accès au public à mobilité réduite, dans la mise en œuvre du dispositif.

Fiche 11.4 : Actions jeunesse

Le Conseil Régional rappelle que les aides ciblées interviennent dans le cadre de la Fiche action 11, point 4.4 (cf. Contrat de Pays).

Concernant le volet santé, il est nécessaire que le territoire s'inscrive dans une dynamique territoriale de santé, comme le précise les règlements d'interventions régionaux.

Remarques générales :

L'ensemble des financeurs rappelle que les dossiers de demande de financements nécessitent un délai minimum de 15 jours d'instruction. Il est demandé que ce délai soit au minimum respecté préalablement à toute réunion, demande d'avis par les services instructeurs.

Fonds FEADER : Madame SAFTESCO précise la possibilité de mobiliser des fonds européens sur le projet de réhabilitation du Château Louis XI, sur les lignes de financements destinées au patrimoine culturel. (Attention : la création du musée ne pourra être prise en compte)

Joël ABBEY

Président du Conseil d'Orientation du Pays